



COMMUNE DE WATTWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JANVIER 2021

Sous la présidence de Monsieur Mathieu ERMEL, Maire

L'an deux mille vingt et un, le 25 janvier à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Wattwiller se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 13/01/2021 par Monsieur Matthieu ERMEL, conformément à l'article L.2121-10 du CGCT.

Nombre de conseillers en fonction : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Elu du conseil municipal	Présent	A donné procuration à :	Absent excusé
ERMEL Matthieu, Maire	X		
BRENDER Bernadette, 1^{ère} adjointe	X		
ROGEON Olivier, 2nd adjoint	X		
LIEBENGUTH Pascale, 3^{ème} adjointe	X		
GRISCHKO Théo, 4^{ème} adjoint	X		
DELAIRE Nicole		MME. Bernadette BRENDER	X
BOWES Deborah	X		
WEBER Serge, CMD	X		
Gaspar FERNANDES DE AZEVEDO		M. Mathieu ERMEL	X
SPINNER Mathieu	X		
PERRIN Yannic, CMD	X		
GLAD Véronique	X		
GRIECH Catherine, CMD	X		
SCHOEFFEL Mathieu	X		
WIOLAND Caroline		MME. Catherine GRIECH	X
BARB-SCHMITT Evelyne	X		
SHELLENBERGER Raphael	X		
SARLIN Christian	X		
METHIA Catherine		M. Christian SARLIN	X

Auditeur : 0 (couvre-feu)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL :

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2020

2. URBANISME / PATRIMOINE :

- a. Arrêté de péril – Rue du Général De Gaulle
- b. Motion de soutien à l'hôpital de Thann
- c. Acquisition de parcelles en zone 1Aua

3. FINANCES / RESSOURCES HUMAINES :

- a. Débat d'orientation budgétaire
- b. Indemnité de fonction du chef de corps du CPI

4. COMMUNICATIONS

- a. Points de communication
- b. Décisions prises dans le cadre des délégations du CM au maire
- c. Calendrier des prochains conseils municipaux

POINT 1 : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Désignation d'un secrétaire de séance

Point présenté par M. le Maire

MME. Catherine GRIECH est désignée secrétaire de séance.

b) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2020

Point présenté par M. le Maire

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2020 **est adopté à l'unanimité.**

POINT 2 : URBANISME / PATRIMOINE

a) Arrêté de péril – Rue du Général de Gaulle

Point présenté par M. le Maire

Sollicité par les sapeurs-pompiers lors d'une intervention à domicile le 03/01/2021, je suis interpellé par les conditions de vie d'une habitante du village.

Il a été remonté et constaté une détresse sanitaire ne permettant pas un maintien digne dans son habitation.

Dans ces conditions, et eu égard aux difficultés de réponse des services du département, je prends la décision de mettre à l'abri cette personne dans un hôtel de la commune, à sa sortie de l'hôpital de Mulhouse le 07/01/2021.

Après avoir échangé avec cette dernière, elle nous autorise à faire venir différentes entreprises afin de faire cesser dans les plus brefs délais le danger sanitaire que représente sa propriété.

Eu égard à l'urgence et sur la base de l'article L.2212-2-7°, la commune fait appel à une société spécialisée afin de procéder et d'éviter tout risque éventuel de propagation. Les premiers travaux ont été entrepris avec l'accord de la propriétaire des lieux le 12.01.2021.

Une demande de rédaction d'un arrêté de péril sanitaire, sur la base de l'article L.1311-4 du code de la santé publique, est dirigée à l'endroit de l'ARS et des services de la préfecture du Haut-Rhin le 13.01.2021.

Le décès de la propriétaire nous impose d'arrêter les démarches entreprises.

Aussi, il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation de prendre en charge, sous forme d'avance et en l'attente de l'ouverture de la succession, sur le budget principal, le montant des factures relatives aux premiers travaux engagés (désinfection, désinsectisation et dératisation). Une action récursoire sera engagée dans un second temps, à l'endroit de la succession.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la prise en charge, sous forme d'avance, et en l'attente de l'ouverture de la succession, par le budget principal, du montant des travaux de dératisation, désinsectisation et désinfection de la propriété frappée d'arrêté de péril sanitaire rue du Général De Gaulle.

b) Motion de soutien à l'hôpital de Thann

Point présenté par M. le Maire

La chirurgie ambulatoire, présentée comme l'avenir du site, fonctionnait avec les praticiens de Thann et de Mulhouse, et, demeurerait un service important pour la population avec notamment la prise en charge des cataractes, des coloscopies, de l'urologie et de la gynécologie.

Or, le bloc opératoire de l'hôpital de Thann, fermé depuis le début de la crise COVID, n'a toujours pas repris son fonctionnement, alors même que les blocs des hôpitaux alentours ont déjà réouvert, pour une activité réduite certes, mais effective.

Actuellement les listes d'attentes pour les soins et les actes importants de dépistage et autres s'allongent et mettent la santé de la population du territoire en danger. Ceci est inadmissible.

Après les transformations du service d'urgence en un centre de soins non programmés, de la maternité en périnatalité, et la non-réouverture du bloc opératoire, il y a lieu de s'inquiéter quant à l'avenir du service de chirurgie ambulatoire de l'hôpital de Thann.

Quelle sera la prochaine étape, la fermeture du site ?

Cette situation serait dramatique pour l'ensemble des habitants du territoire et impose que les élus se saisissent de la problématique.

Intervention de M. Raphaël SCHELLENBERGER :

Est au fait de l'origine de l'écriture de cette motion, il y a lieu de maintenir une vigilance mais pas d'inquiétudes sur les deux services évoqués. Des investissements conséquents par ailleurs déjà réalisés. De plus, la transformation du service d'urgence en un centre de soins programmés est une réussite. Confiance dans le GHRMSA exprimée, demande d'une communication active de la direction de l'hôpital en direction des élus locaux pour se réappropriier l'hôpital et ses enjeux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DEMANDE la réouverture du bloc opératoire de l'hôpital de Thann ;

SOUTIENT la nécessité de maintenir l'unité de chirurgie ambulatoire ;

AUTORISE M. le Maire à transmettre cette motion à Monsieur le Préfet, au Président du Conseil de Surveillance du GHRMSA, au Président du Conseil Départemental ainsi qu'à la représentation nationale.

c) Acquisition de parcelles en zone 1AUa

Point présenté par M. le Maire

La Commune souhaite se porter acquéreur de plusieurs parcelles, situées rue de Cernay au lieu-dit « Loh » (zone 1AUa du P.L.U. approuvé le 09.04.2018). Eu égard aux précédentes acquisitions municipales dans le même secteur, il est proposé de retenir la possibilité d'achat à hauteur de 1000€/are :

Section	parcelle	Superficie	Coût
8	66	1a12ca	1 120 €
8	67	0a39ca	390 €
8	68	0a37ca	370 €
8	74	1a71ca	1 710 €
TOTAL		3a59ca	3 590 €



Il en résulte un coût d'acquisition de 3 590 €, auxquels s'ajoutent les frais de transcription à charge de la Commune.

Monsieur Mathieu SPINNER ne participe pas aux débats ni au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

DONNE son accord pour l'acquisition des terrains qui figurent dans le tableau ci-dessus aux conditions financières évoquées ;

CHARGE le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'étude de Me SIFFERT ;

AUTORISE le Maire à signer tout accord ou compromis tendant à la concrétisation des ventes et/ou échanges dans les conditions financières énoncées ci-dessus ;

DECIDE que les frais de notaire sont à la charge de la Commune ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2021.

POINT 3 : FINANCES / RESSOURCES HUMAINES

a) Débat d'orientation budgétaire

Point présenté par M. le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment l'article 107-II-4° et 5° ;

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment ses articles 13 et 29 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal de Wattwiller, approuvé par délibération n°1120-1C du 17 novembre 2020 et plus particulièrement son article 17.

Pour permettre de débattre des orientations générales 2021, le Conseil municipal a été destinataire d'un rapport rédigé par les services de la commune, et présenté lors de la réunion de la commission finance le 18.01.2021.

Ce rapport concerne :

- Le budget principal ;
- Le budget CCAS ;
- Le budget forêt.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE que le rapport d'orientation budgétaire a été présenté avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021 lors du Conseil Municipal du 25 janvier 2021.

b) Indemnité de fonction du chef de corps du CPI

Point présenté par M. le Maire

Par arrêté préfectoral n° SPV/2020/0186 du 27 octobre 2020, il est acté la cessation des fonctions de M. Raphaël FUCHS en qualité de chef du corps communal de Wattwiller à compter du 24 août 2020.

Par arrêté préfectoral n° SPV/2020/0188 du 27 octobre 2020, il est acté la nomination de M. Sébastien WALGENWITZ à la fonction de chef de corps par intérim du corps communal de Wattwiller à compter du 24 août 2020.

Par délibération n° 4 E du 19 décembre 2017, le Conseil municipal a décidé d'octroyer une indemnité de gestion mensuelle, calculée sur la base d'une indemnité horaire au grade officier (11.52€), à raison d'une heure par semaine consacrée à la gestion des moyens humains et matériels du CPI.

Eu égard au grade de M. Sébastien WALGENWITZ et au travail conséquent du chef de corps de notre CPI, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver le versement d'une indemnité de fonction au chef de corps de notre CPI, sur la base de deux heures par semaine, au taux horaire sous-officier (9.21€), soit un total de 18.42 € / semaines, à compter du 24 août 2020 ;
- De retirer le bénéfice du versement de l'indemnité prévue par la délibération n°4 E du 19 décembre 2017, à l'endroit de M. Raphaël FUCHS à compter de la cessation de ses fonctions soit le 24 août 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une indemnité de fonction au chef de corps de notre CPI, sur la base de deux heures par semaine, au taux horaire sous-officier, à compter de sa nomination soit le 24 août 2020 ;

RETIRE le bénéfice du versement de l'indemnité prévue par la délibération n°4 E du 19 décembre 2017, à l'endroit de M. Raphaël FUCHS, à compter de la cessation de ses fonctions soit le 24 août 2020.

POINT 4 : COMMUNICATIONS

a) Point de communication

- Renouvellement des membres du bureau de l'AF. Après la désignation opérée par la commune (collège des propriétaires), la Chambre d'Agriculture désigne en qualité de membres du bureau :

Membres titulaires :

Monsieur Thierry BLASER ;
Monsieur Denis PFAUWADEL ;
Monsieur Joël PFAUWADEL.

Membres suppléants :

Monsieur Thomas KRUST ;
Madame Christine SUTTER.

La première réunion du nouveau bureau devra se tenir avant le 15 février 2021, date de transmission des budgets primitifs des AF aux services de la préfecture.

- Présentation des enjeux ressource eau par MME. Sandrine MOUTON, les Grandes Sources (pdf en annexe).

b) Décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire

En matière de droit de préemption urbain :

DIA 068 359 20F0042

Cession de FHA à Maison EDEN, terrains à bâtir viabilisés, LD WETZACKER, lots 18 E et 29G.
Renonciation le 23/12/2020.

DIA 068 359 21F0001

Cession de M. Sylvain MEYER à M. Valéry HECKLEN, non bâti, LD FORST.
Renonciation le 04/01/2021.

DIA 068 359 21F0002

Cession de FHA à Foncière des trois frontières, 20 lots de terrains à bâtir, LD WETZACKER.
Renonciation le 04/01/2021.

DIA 068 359 21F0003

Cession de SCI AES à M. Anthony EMIRO, bâti, 11 rue de Thierenbach.
Renonciation le 13/01/2021.

En matière de circulation et de stationnement :

Arrêté n°03-21 : Permission de voirie – travaux rue des sorbiers
Arrêté n°04-21 : Arrêté de circulation rue des sorbiers
Arrêté n°10-21 : Arrêté de circulation rue du Général De Gaulle
Arrêté n°11-21 : Permission de voirie rue du Général De Gaulle
Arrêté n°13-21 : Arrêté de circulation rue de la cantine
Arrêté n°14-21 : Permission de voirie – travaux rue de la cantine
Arrêté n°19-21 : Permission de voirie – travaux rue des bains
Arrêté n°20-21 : Arrêté de circulation rue des bains

c) Calendrier des prochains conseils municipaux pour l'année 2021 :

Proposition de la prochaine réunion du Conseil Municipal le 22/02/2021 à 20h00.

Clôture de la séance à 21h51.

La secrétaire de séance

Le Maire

Mme. Catherine GRIECH

M. Matthieu ERMEL